

**Mot du Professeur Salim Daccache s.j., recteur de l'USJ, à la remise des diplômes de médiation du CPM - Université Saint-Joseph, le 9 janvier 2024, Auditorium François Bassil.**

Chère Madame Joanna Abou Rjeili,  
Chers Amis,  
Chers Enseignants,  
Chers Diplômés,

Je suis bien content d'être là, avec une nouvelle promotion de médiateurs formés par le CPM pour délivrer à ses membres leur diplôme qui couronnent toute une année de formation à la médiation dans le sens le plus large du terme, une année faite de cours, de séminaires, de nuits de lectures et de travail personnel ou en équipe, mais encore de difficultés et de turbulences, de guerres et de crises de tous genres.

C'est donc pour moi, et au vu de ces conditions, une belle occasion de vous féliciter, au nom de l'USJ, vous les 66 étudiants qui reçoivent aujourd'hui leur diplôme de médiateur, vous avez suivi votre formation à la pratique professionnelle de la médiation au sein des trois branches du CPM : à Beyrouth, Tripoli et Saïda durant l'année 2022-2023.

C'est une opportunité de vous saluer vous qui venez d'horizons professionnels très variés, car vous êtes des enseignants, des avocats, des ingénieurs, des directeurs des ressources humaines, des spécialistes du secteur de la santé, des acteurs de la vie associative, des psychologues et des employés du secteur public comme les municipalités, les ministères et les officiers des Forces de la Sécurité Intérieure. Je saisis l'occasion pour saluer les multiples organismes qui vous ont appuyés dans votre désir d'apprendre et de devenir des médiateurs sociaux comme l'UN Women, le bureau de la pastorale du mariage et de la famille à Bkerké, l'UNDP et bien d'autres partenaires du CPM qui ont mis leur confiance en ses responsables et sa directrice Mme Johanna Abou Rjeili, en un moment où la confiance se fait rare, mais qui est le cœur de toute bonne relation entre les associés désireux de remplir des objectifs grandioses pour le bien commun.

Comme on le sait, la trace d'une première conceptualisation de la médiation se situe très précisément en 1681 avec la parution d'un ouvrage du diplomate hollandais Abraham de Wicquefort (1606-1682), *L'ambassadeur et ses fonctions*, dont un chapitre est intitulé « De la médiation et des Ambassadeurs médiateurs ». Il y propose, à partir d'exemples concrets tirés de son expérience, des éléments de déontologie qui sont d'une étonnante actualité : maintenir son impartialité, refuser d'assumer un autre rôle que celui de médiateur, par exemple celui d'arbitre, n'être impliqué en aucune façon dans le conflit, assurer les parties de la confidentialité des propos tenus afin de gagner leur confiance, ne jamais faire de propositions et ne pas juger celles qui sont formulées par les parties, penser que ces dernières ont la capacité de parvenir elles-mêmes à un agrément. Ce texte représente la première tentative de définition de la posture du médiateur. Tout cela est et a été, j'en suis sûr, au cœur même de votre formation. Vous êtes bel et bien les héritiers d'une longue tradition de pratique de la médiation au niveau local libanais et international et vous tenez à exceller dans ce domaine de la médiation que vous avez choisi pour donner sens à votre engagement professionnel, car la médiation est une valeur ajoutée, morale et spirituelle qu'il est important d'acquérir.

Certains d'entre vous, en se munissant du diplôme de médiateur, cherchent à promouvoir et consolider son bagage intellectuel et professionnel, mais certains autres ont choisi cette spécialité par passion et par curiosité intellectuelle, et vous voilà des ministres, sinon des passionnés de médiation, car une vie vaut d'être vécue par un sacerdoce pour le bien de la communauté. En fait, en travaillant pour le fond pour cette mission, vous faites un travail sacerdotal de compassion, d'écoute et de réconciliation. Vous allez être des acteurs et des missionnaires de la médiation ! Bravo et à toujours !